



COMMUNE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 - 2

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjutant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat.

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget Primitif 2024 de la commune,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite au 1er août 2024 de l'agent chargé du réseau d'eau et d'assainissement au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Cela nécessite de créer un poste pour permettre de recruter un nouvel agent dès le 1er juin 2024.

Il est proposé la création d'un poste rattaché au service technique aux grades des adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux de catégorie C à temps complet dont les crédits sont prévus au budget 2024 pour effectuer la mission d'entretien et de suivi du réseau d'eau et d'assainissement. L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article Unique** : la création d'un poste rattaché au service technique aux grades des adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux de catégorie C à temps complet dont les crédits sont prévus au budget 2024 pour effectuer la mission d'entretien et de suivi du réseau d'eau et d'assainissement. L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

